

Retours volontaires assistés, réintégration et offre d'hébergement ouverte en Attique (AVRR/OCAVRR)

FRANÇAIS
FRENCH

Vous pensez rentrer chez vous?

L'OIM peut vous aider!

Demandez l'AVRR si vous ne souhaitez plus rester en Grèce, y compris dans les cas suivants:

- Vous n'avez pas les documents légaux pour rester en Grèce
- Votre demande d'asile a été rejetée
- Vous souhaitez retirer votre demande d'asile

L'OIM peut vous aider, selon vos besoins, en:

- Fournir des informations personnalisées sur la situation dans votre pays d'origine et sur les avantages et l'assistance inclus dans le programme
- aider à la délivrance de votre document de voyage
- organiser le transport par avion vers votre pays d'origine, ainsi que le transport ultérieur dans le pays, si nécessaire
- Assistance à l'aéroport de départ en Grèce, ainsi qu'en transit et à l'arrivée, si nécessaire
- vous fournir une subvention d'argent comptant, en une fois, à vous et aux membres de votre famille qui voyagent avec vous.

Si vous rencontrez des situations de vulnérabilité ou des besoins spécifiques (par exemple, des besoins de santé ou vous êtes un mineur non accompagné), nous vous fournirons une assistance sur mesure à toutes les étapes de votre processus de retour.

En fonction de critères d'éligibilité spécifiques, vous pourriez bénéficier d'une assistance à la réinstallation dans votre pays d'origine. Cette assistance peut comprendre la création d'une petite entreprise, l'éducation, hébergement temporaire, formation professionnelle, une assistance matérielle et médicale.

Vous pouvez décider, à tout moment de la procédure, de quitter le programme.

Contactez l'OIM sans engagement de votre part, toute assistance est gratuite.